

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2009

L'an deux mil neuf et le 4 juin à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : M. LECARPENTIER, Mme MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO
Adjoints : M. EUDIER, Mmes DESCHAMPS, LEBORGNE, MM. MOIREAU, LEMARCIS, PANEL, ALLASSAN, Mme GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers.

A été nommé secrétaire : M. MOIREAU

Décision Modificative n° 1

La décision modificative n° 1 est adoptée de la façon suivante :

Section d'investissement :

Dépenses

Opération « travaux rue de la Plaine et chemin de Buglise »

N° 25 – art. 2315 + 10 000 €

Opération « école numérique rurale »

N° 036 – art. 2183 + 15 000 €

Opération « équipements publics Le Nerval »

N° 026 – art. 2313 - 16 000 €

Recettes

Opération « école numérique rurale

N° 036 – art. 1323 + 9 000 €

Convention avec le Conseil Général pour le Fonds de Solidarité Logement :

Le conseil décide d'adhérer au FSL en 2009 ce qui représente une dépense de 821,56 €

Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes

Le conseil décide d'adhérer au FAJ en 2009 ce qui représente une dépense de 248,63 €

Approbation du choix des candélabres rue St Michel

Le conseil retient le même modèle que ceux installés devant la mairie en 2004.

Acquisition de terrain rue Petitonville et Chemin de Buglise

Une précision est apportée à la délibération du 25 mars 2009. Il est fait référence au protocole signé le 5 février 2008 par M. LEGRAND, ancien Maire.

Modification des représentants de la conférence « Développement durable – santé publique »

Mme MIETTE est désignée pour remplacer Mme GRZELCZYK à la conférence « Développement durable – santé publique ».